



PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

MISSION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

GA/GB/MHB



ARRÊTÉ MODIFICATIF

DE L'ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL DU 28 OCTOBRE 2004

portant composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Allier Aval

LE PREFET DE LA HAUTE-LOIRE
LE PREFET DE L'ALLIER
LA PREFETE DU CHER
LE PREFET DU PUY-DE-DÔME
LE PREFET DE LA NIEVRE

VU le code de l'environnement et notamment son article L 212-4 ;

VU le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 10 janvier 2003 fixant le périmètre du SAGE de l'Allier Aval ;

VU les consultations des organismes concernés ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 28 octobre 2004 portant composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Allier Aval ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de compléter et de modifier cet arrêté ;

SUR PROPOSITIONS des Secrétaires Généraux des Préfectures de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, de l'Allier, de la Nièvre et du Cher :

ARRÊTENT

Article 1^{er} : L'arrêté susvisé du 28 octobre 2004 est complété et modifié ainsi qu'il suit :

1)- Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

- Représentant nommé sur proposition de l'Association des Maires de l'Allier :

En qualité de suppléant : M. Luce BILLET, Maire - Mairie - 03150 CRECHY

- Représentants de la communauté d'agglomération de Moulins :

En qualité de titulaire : M. Claude COULON, Président de la Commission Assainissement/Environnement

En qualité de suppléant : M. Daniel BROUARD, membre de ladite commission.

- Représentants des syndicats du Puy-de-Dôme nommés sur proposition de l'Association des Maires du Puy-de-Dôme :

En qualité de suppléants : - M. Michel DEAT remplace M. Gilles GIROUX
- M. Abel PASTOR remplace M. Michel LEPY

- Représentant du Parc National Régional des Volcans d'Auvergne :

En qualité de suppléant : La désignation d'un administratif n'étant pas recevable, la désignation d'un élu sollicitée n'est pas intervenue à ce jour.

- Représentants de l'Etablissement Public Loire :

En qualité de titulaire : M. Eric DOLIGE, Président de l'Etablissement Public Loire

En qualité de suppléant : M. Wilfrid SEJEAU, représentant de l'Etablissement Public Loire

2)- Collège des représentants des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations :

- Représentant de la Chambre départementale d'Agriculture de la Haute-Loire :

En qualité de suppléant : M. Gérard CHANTEL – La Coustade – 43100 VIEILLE-BRIOUDE

- Représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brioude :

En qualité de suppléant : M. Patrice THIVAT remplace M. Bernard MARQUET

- Représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Clermont-Ferrand – Issoire :

En qualité de titulaire : Mme Françoise GARCIN remplace Mme Christiane MAERTEN

En qualité de suppléant : Mme Gaëlle OUTTIER remplace M. José ALBA

- Représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie de MOULINS VICHY :

En qualité de titulaire : M. Robin DODAT remplace M. Philippe TREYVE

- Représentant de l'UNICEM Auvergne :

En qualité de titulaire : M. Guy CHAMBON, membre du Conseil d'Administration de l'UNICEM Auvergne, remplace M. Jean-Luc MARTIN

- Représentant de l'Agence départementale de développement touristique Planète Puy-de-Dôme :

En qualité de titulaire : M. Didier JOURDAIN, Directeur de l'Agence, remplace M. Jean PINARD

- Représentants du Conservatoire des espaces et paysages d'Auvergne (CEPA) :

En qualité de titulaire : M. Yves GEAY, Président du Conservatoire, remplace M. Georges LAROCHE

En qualité de suppléant : M. Julien SAILLARD, chargé de mission

- Représentants de la Ligue pour la Protection des Oiseaux – Délégation Auvergne (LPO) :

En qualité de titulaire : M. Laurent MALY remplace M. Jean-Claude AUCLAIR

En qualité de suppléant : M. Jean-Christophe GIGAULT

3)- Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- Représentant de la Préfecture du Puy-de-Dôme :

M. le Préfet ou son représentant

• Représentants de la MISE du Puy-de-Dôme :

M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, chef de la Mise, ou son représentant

M. le Directeur Départemental de l'Équipement ou son représentant

• Représentant de la MISE de la Nièvre :

M. le Chef du service hydrologie et voie navigable à la DDE ou son représentant

• Représentant de la DIREN Auvergne :

M. le Directeur Régional de l'Environnement ou son représentant

• Représentant de la DRIRE Auvergne :

M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement ou son représentant

• Représentant de la DRJS Auvergne :

M. le Directeur Régional et départemental de la Jeunesse et des Sports ou son représentant

• Représentant du Conseil Supérieur de la Pêche :

M. Henri CARMIE, Ingénieur, chargé de missions, ou son représentant

• Représentant du service géologique régional Auvergne (BRGM) :

M. le Directeur régional ou son représentant.

• Représentant de l'Office National des Forêts (ONF)

M. Stanislas CARLET chargé d'environnement ou son représentant.

Article 2 : Les Secrétaires généraux des Préfectures de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, de l'Allier, de la Nièvre et du Cher, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont un extrait sera publié au Recueil des Actes administratifs de chacune des cinq préfectures concernées et sera inséré dans deux journaux régionaux et locaux diffusés dans chaque département, et dont une copie sera adressée à chaque membre de la commission locale de l'eau.

Le Préfet de l'Allier,


Patrick SUZRÉMON

Le Préfet de la Haute-Loire,


Pascal BARABON

FAIT à CLERMONT-FERRAND, le


Le Préfet du Puy de Dôme

Jean-Michel BÉRARD

Le 03 MAI 2005
La Préfète du Cher,


Anne MERLOZ

Le Préfet de la Nièvre,


Patrick PIERRARD

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL